

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 05/10/2021

Date de convocation : 28/09/2021	Conseillers en exercice : 14
Date affichage : 12/10/2021	Conseillers présents : 11

Présents : VILATTE ALAIN, VERGNE-RODRIGUEZ ANNIE, CAPMAS-REBOUSSOU BRIGITTE, ROULLAND YANNICK, LEYMARIE CHRISTIAN, LEBLATIER DIDIER, ROULLAND MARIE-CLAUDE, SCANELLA ERIC, VERGNOLLE NATHALIE, VAN DEN OSTENDE PASCALE, TEILLAC GERARD.

Absents excusés : SOARES DIAS JOSE, DUBOIS ARNAUD, LOPEZ MAGALI

Mme CAPMAS-REBOUSSOU BRIGITTE a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'elle a acceptées.

Ordre du jour :

1. Délibération et convention pour le transfert à la communauté de communes Pays de Fénelon de l'instruction des demandes d'urbanisme
2. Dématérialisation des demandes d'urbanisme
3. Participation financière pour la destruction des nids de frelons asiatiques
4. Reprise de concession aux cimetières
5. Projet plan communal sécurité incendie
6. Panneau d'entrée d'agglomération en langue occitane (financé par le département)
7. Divers :
 - Point sur le temps de travail de l'employé municipal pour le Verger de l'Ecole
 - Entretien toilettes publiques
 - Logement communal du vieux St Crépin
 - Projet occupation local grange à côté de la boulangerie

N°2021-10 - 01: ADHESION et VALIDATION DE LA CONVENTION RELATIVE A L'ORGANISATION DU SERVICE EN CHARGE DE L'INSTRUCTION DES DEMANDES D'AUTORISATION DE L'OCCUPATION ET DE L'UTILISATION DES SOLS ET AUTRES PRESTATIONS EN MATIERE D'URBANISME

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- DECIDE de confier l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols au service commun de la CCPF au 1^{er} janvier 2022;
- APPROUVE la convention relative au service commun annexée à la présente délibération.

N°2021-10 - 02 : Dématérialisation des demandes d'urbanisme

Considérant qu'à partir du 1^{er} janvier 2022, toutes les communes devront être en mesure de recevoir sous forme électronique (SVE) les demandes d'autorisation d'urbanisme déposées par les usagers.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le projet : la saisine par voie électronique relative au autorisations droit des sols ne sera possible que via le guichet unique : <https://atd24.geosphere.fr/guichet-unique>,

N°2021-10 -03 : participation financière pour la destruction des nids de frelons asiatiques

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, valide la proposition d'une participation financière de la commune à hauteur de 50% du coût T.T.C. (arrondi à l'euro près) de la facture de destruction de nid de frelons asiatiques, plafonnée à 60 €, au même niveau que la communauté de commune, selon les modalités définies.

N° 2021-10-04 : cimetière de Saint-Crépin et de Carluçet - Lancement procédure de reprise de concessions

Vu cet exposé et après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal,

- Valide la procédure de reprise des concessions réputées en état d'abandon,
- Autorise M. le Maire à entreprendre le lancement de la procédure de reprise sur les concessions ciblées en état d'abandon dans les cimetières de Saint-Crépin et celui de Carluçet.
- Autorise M. le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

N°2021-10-05 : Moyens de lutte contre l'incendie.

Monsieur le maire informe l'assemblée que l'élaboration d'un schéma communal de défense extérieure contre l'incendie avance.

Avec les services du SDIS, une évaluation des besoins avec indication des actions à prioriser a été faite.

Au cours de la dernière rencontre, le SDIS a proposé un tableau de préconisations zone par zone.

Dans un premier temps seront installées :

- pour le secteur du Sautour, une citerne de 120 m³ et
- pour le secteur de Carlucet, un réservoir de 60 m³
- pour le Pujol-Bas/la Brousse, et la Bole un poteau incendie délivrant 60 m³/H pour le premier et de 30 m³/H pour le second.

Le conseil municipal, approuve ces propositions, et charge Mr le Maire de commander les matériaux et travaux nécessaires, à signer tout document se rapportant à ce dossier

N° 2021-10-06 : panneau entrée d'agglomération en langue occitane

Monsieur le maire donne lecture du courrier de Mr le président du Conseil départemental de la Dordogne qui propose de poser des panneaux en occitan sous le panneau de chaque commune aux entrées du bourg des villages du département, sans impact financier pour la commune.

Il nous est demandé si nous souhaitons adhérer à cette opération.

Les services départementaux se chargent des routes départementales.

La pose sur les voies communales sera réalisée par les employés communaux.

Le conseil municipal, à l'unanimité accepte d'adhérer à cette opération.

07 divers

Sécurité incendie

A prévoir l'acquisition de terrains pour implanter les réserves d'eau. Rechercher les implantations idéales avec les pompiers. Le maire rencontrera des propriétaires pour en négocier l'achat.

Vergers de l'école

Concernant la création du verger de l'école, le conseil valide la participation de l'agent communal pendant 3 jours, aux travaux de mise en place et de formation jusqu'à la fin de l'année.

Toilettes publiques au Pujol

Les toilettes publiques vont bientôt être terminées et pourront ouvrir très prochainement.

Il est décidé de les laisser ouvertes toute l'année.

Logement communal du vieux Saint-Crépin

Il faudrait aménager la douche et sécuriser son accès pour le locataire.

La faisabilité de la transformation sera examinée par les élus et un agent communal.

Projet aménagement du local à côté de la boulangerie

Le projet de la municipalité étant de créer et dynamiser un centre-bourg, Mr le maire va prendre rendez-vous avec l'architecte pour organiser une rencontre avec la commission bâtiments communaux.

Un porteur de projet s'est présenté à la mairie. La mairie reçoit aussi des demandes pour des bureaux à louer ou à partager.

Eglise de Saint-Crépin : restauration du tabernacle -autel. La DRAC a donné son accord pour lancer les travaux et octroie pour ce projet une subvention de 50 %.